



Pont de l'Ascension 2017

STOP à l'excès de zèle

à l'encontre des mères et pères de famille !

En 2014, l'Education nationale a décidé de faire vaquer les classes lors des « ponts » de l'Ascension de 2016 et 2017.

En 2016, alors que la circulaire FP n° 1475 du 20 juillet 1982 « *relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées au personnel de l'administration pour soigner un enfant malade ou pour en assurer momentanément la garde* » s'appliquait parfaitement, de nombreux collègues ont fait les frais d'une interprétation erronée de cette circulaire : ils ont dû poser un jour de congé.

En 2017, une note de la cheffe des ressources humaines en date du 5 mai 2017 laissait espérer qu'un peu de bienveillance allait enfin s'appliquer dans ce ministère. Il y était en effet indiqué que l'octroi de ces autorisations d'absence en vertu de la circulaire du 20 juillet 1982 pouvait s'appliquer au pont de l'Ascension 2017. Mais la formule employée dans la note n'avait pas été rédigée en vain : « ... *dans la mesure où aucune solution de prise en charge des enfants ne peut être assurée par les établissements scolaires...* ». Les chefs de service les plus zélés s'en sont emparés et ont exigé un justificatif personnalisé : la note de Mme Chérie ne leur suffisait pas ; l'arrêté de l'Education nationale ne leur suffisait pas ; il leur faut une preuve de l'absence de solution de garde par l'établissement scolaire !

Mais dans quel monde vit-on ? Il s'agit de mères et pères de famille devant garder leurs enfants... Et disons la vérité : ces soupçons, ces contrôles ne visent pas tout le monde. C'est surtout dans les établissements recevant du public que, par manque d'effectifs, on fait ainsi du zèle. Ce sont surtout, mais pas exclusivement, les collègues de catégorie C qui subissent ces pressions et à qui on ose demander de tels certificats... A quand le livret de famille ?

STOP ! Nous demandons solennellement à l'administration de cesser de telles pratiques et nous invitons tous les collègues empêchés à nous contacter afin que nous recensons tous les abus. Cette question fera l'objet d'un point au prochain Comité Technique Ministériel.

Paris, le 23 mai 2017